

La recette du compostage, façon grand-papi

Ingrédients :

- Déchets de type humide (gorgés d'eau) : épluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café et filtre, sachet de thé, fleurs fanées, mauvaises herbes, ...



- Matière sèche : tailles de haies fragmentées, broyats, sciure, feuilles mortes, carton, coquilles d'œufs, ...



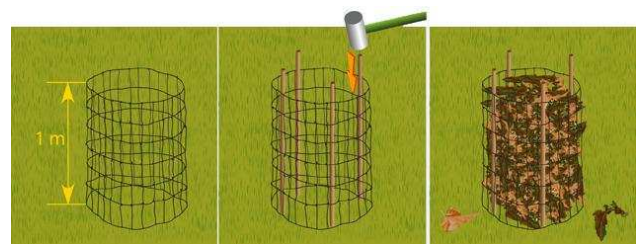
Préparation :

1. Dans un grand récipient appelé composteur, ajouter petit à petit des déchets de cuisine (déchets de type humide).
2. Recouvrir régulièrement avec de la matière sèche et mélanger.
3. Lorsque le mélange se dessèche, arroser ou ouvrir le couvercle par temps de pluie.
4. Remuer régulièrement le tout à l'aide d'une fourche ou d'un brass'compost, idéalement une fois par mois.
5. Dès que le mélange devient homogène et noir (compter 9 mois à 1 an), c'est prêt !



Brass'compost

Astuce de préparation : Pour avoir toujours sous la main de la matière sèche, essentielle pour un bon compost, et pouvoir en agrémenter généreusement le composteur, vous pouvez aménager un espace de stockage avec du grillage.



Conseil pour servir le compost :

- Avant de l'utiliser, tamiser le compost afin de retirer les déchets non décomposés et les remettre dans le composteur
- Disposé en fines couches sur le dessus de la terre ou au pied des arbres, le compost fait un excellent paillage
- En mélange avec de la terre (1/3 compost + 2/3 terre), le compost sert de nourriture aux plantes.

Attention : Le compost est très riche en nutriments.
Ne pas l'utiliser pur et à consommer avec modération.



L'info-cocottes

Pourquoi ne pas adopter un « composteur sur pattes » ? Une poule peut consommer à elle seule jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an ! Sur les 360 kg d'ordures ménagères que produit en moyenne chaque Français, c'est un moyen efficace de réduire le poids de nos poubelles.

Adopter 2 poules, c'est 300 kg de déchets en moins et 300 œufs en plus par an !

Avant d'adopter une poule, renseignez vous auprès de votre commune et consultez le règlement de voisinage.



Que faire de mes déchets verts ?

Tailles de haies, branchages, feuilles mortes, tonte de pelouse,... tous ces déchets verts représentent de l'or pour votre jardin. Donnez leur une seconde vie.

Comment les utiliser ?

- Le **mulching** : permet de transformer votre pelouse en son propre engrais. Cette technique de tonte consiste à laisser l'herbe tondue sur le sol afin de le protéger contre la sécheresse, le fertiliser et le nourrir.
- Le **paillage** : consiste à recouvrir le sol pour le nourrir et le protéger. Le paillage peut être réalisé à partir de différents matériaux : organiques (feuilles mortes, tonte de pelouse, broyats, compost, chanvre...) ou minéraux (pouzzolane, billes d'argiles, ardoises concassées, ...).

Pourquoi réutiliser les déchets verts ?

Que ce soit au potager, au pied des jeunes haies, arbres et arbustes, dans les massifs, mais également pour les plantes en pots et jardinières, le paillage et le mulching présentent de nombreux intérêts :

- ✓ Limiter les arrosages en maintenant l'humidité du sol,
- ✓ Eviter le développement des mauvaises herbes,
- ✓ Protéger le sol des intempéries et du dessèchement,
- ✓ Favoriser la biodiversité du sol,
- ✓ Améliorer la structure du sol,
- ✓ Nourrir le sol et les plantes, grâce à la décomposition des matériaux organiques, ...

En réutilisant vos déchets verts, vous nourrissez et protégez votre sol. Vous évitez également vos apports en déchèterie. **En plus d'être écologique, le paillage est économique !**

Rappel : Le brûlage des déchets verts est interdit (tontes de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage et débroussaillage, ...). Cet acte peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€



Pour ne plus recevoir cette information par courrier, merci de le signaler au SISTO.

Si vous disposez d'une adresse mail, vous pouvez recevoir cette information uniquement par format électronique en nous le signalant à prevention@sisto.fr et ainsi limiter la consommation de papier.

Pour toute information, www.sisto.fr ou appelez le : 02 41 92 52 72

Directeur de la publication : Monsieur le Président du S.I.S.T.O.

Conception réalisation : 

Crédits photos : ADEME, X

Edité à 1 800 exemplaires

Imprimé sur papier recyclé

ISSN : 1964-8928

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie